



Bullsport.fr@gmail.com



Règlement du Paris le Cap Ferret - édition 2024

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

L'Association BULLSPORT, Association loi de 1901 N° W913008063 organise les 17, 18, 19 et 20 mai 2024 une randonnée touristique en cyclomoteur, sans horaires fixes ni moyennes imposées, dénommée

PARIS LE CAP FERRET

et réservée aux cyclomoteurs. Suivant le nombre de participant et conformément aux dispositions en vigueur, le « PARIS LE CAP FERRET » fera l'objet de déclaration auprès des préfectures concernées.

LE PARIS LE CAP FERRET n'est en aucun cas une épreuve sportive. Elle se déroule sur des voies ouvertes à la circulation, dans le respect du Code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers ni la tranquillité des riverains.

L'association BULLSPORT ne peut être tenue pour responsable des retards, des modifications, des annulations partielles ou totales, des restrictions imposées par les autorités locales, départementales, régionales, ou par des événements climatiques, exceptionnels et/ou extérieurs graves (grèves, attentats, guerre, etc).

1.2 - RESPONSABLES

Responsable de l'organisation : M Thierry POUJOULY
Responsable administratif : Mme Dominique POUJOULY

1.3 - DESCRIPTION

Il s'agit d'un parcours sous forme de traces GPX/TRB de quatre jours sur voies ouvertes à la circulation de +/- 800 kilomètres sans horaires fixes ni moyennes imposées. Les équipages sont composés d'un pilote et d'un cyclomoteur. La trace proposée n'est en aucun cas obligatoire, le pilote l'emprunte sous sa responsabilité.

1.4 - CODE DE LA ROUTE

Les participants doivent respecter le Code de la Route et respecter tous les usagers des voies empruntées. Les participants devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations, de zones habitées et des carrefours.

L'Organisation sanctionnera les comportements abusifs, ceci pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT

Inscriptions : Ouverture des inscriptions à partir du 14/10/2023 jusqu'au 30/04/2024 à minuit ou dès la limite des places atteintes. Dans ce cas une liste d'attente sera mise en place.

- Accueil et Vérifications se dérouleront le vendredi 17/05/2024 de 7h00 à 8h30
- Départ: le 17/05/2023 à 9h00
- Villes étapes : Elles vous seront communiquées ultérieurement.
- Fin : le 20/05/2024 à l'issue du dernier bivouac.

Le lien de téléchargement de la trace, aux formats TRB, GPX et PDF sera envoyé par mail dans la semaine avant le départ.

Les départs sont donnés de manière échelonnée de minute en minute, les participants circulent par groupe de 5 cyclomoteurs maximum.

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment la permanence de l'organisation.

Tout participant quittant définitivement la trace du Paris Le Cap Ferret devra le signaler à l'organisation afin d'éviter des recherches inutiles.

Le PARIS LE CAP FERRET est basée sur la convivialité, aider un participant en difficulté est vivement recommandé.

Les participants sont autonomes, transportent leurs bagages et tente, tous les déjeuners sont libres.

Toutefois, une option transport de bagage (1 sac + 1 tente) est proposée à l'inscription.

ARTICLE 3 : CYCLOMOTEURS AUTORISÉS À PARTICIPER

Sont admis à participer toutes les cyclomoteurs à variateur ou à vitesses sans limite d'année de fabrication. Ils devront être homologués et disposer de leur carte grise. Sur demande, et dans un nombre limité, certains 70cc et 80cc (Dax 70, GT 80, TY 80, RD 80) seront tolérés. Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation, ainsi qu'avec les normes techniques du présent règlement.

- Pneus en bon état
- Le bruit pourra être contrôlé avant et pendant la manifestation et devra être conforme à la législation de l'époque.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

4.1 Les demandes d'engagement se font en ligne sur le site www.bullsport.fr/parislecapferret/ le fait de s'inscrire au PARIS LE CAP FERRET implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'inscription est validée à réception de tous les documents demandés et droit d'inscription à envoyer à :

BULLSPORT
37, avenue de Taluque
33510 Andernos les Bains (France)

L'Organisation se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à justifier sa décision. Dans ce cas, les documents et droits d'inscription seront retournés au candidat non admis.

4.2 La participation aux frais comprend, pour un 1 pilote, 1 cyclomoteur

- La plaque numéro d'identification à fixer sur le cyclomoteur.
- La trace au format TRB (Tripy)
- La trace au format GPX
- Le road book sur demande au format PDF, (A5 vertical).
- Les cafés croissants au premier départ.
- Les accès aux 4 bivouacs et emplacements pour planter vos tentes.
- Les accès aux sanitaires et douches des bivouacs.
- Les dîners des vendredi 17, samedi 18, dimanche 19 et lundi 20 mai 2024.
- Les petits déjeuners des samedi 18, dimanche 19, lundi 20 et mardi 21 mai 2024.
- Les cadeaux et souvenirs.

4.3 Les participants autorisent sans réserve l'organisateur, à exploiter, utiliser directement et/ou à être cédé à des tiers, son nom, voix, image, ainsi que celle de ses accompagnateurs, co-pilotes, sponsors, équipementiers et/ou constructeurs, tant dans le but de promouvoir l'évènement et son organisation que de leur donner la plus large couverture médiatique. Ces images pourront être exploitées sans aucune limitation dans le temps.

ARTICLE 5 : CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES.

Lors du retrait de son dossier, le pilote devra être en mesure de présenter à l'organisation :

- Son permis de conduire ou son BSR
- La carte grise.
- L'attestation d'assurance, en cours de validité.
- La décharge de responsabilité signée.
- L'autorisation parentale ou tutorale pour les mineurs.

Chaque pilote, pour toute la durée de l'évènement s'engage à

- Etre en règle et posséder le permis de conduire ou le BSR correspondant à la catégorie cyclomoteur.
- Avoir son cyclomoteur en bon état, en règle et assuré.
- Porter un casque homologué
- Porter des gants homologués
- Porter un pantalon et un blouson à manches longues.

L'organisation peut refuser le départ du véhicule, ou en déclarer l'exclusion immédiate, si celui-ci est jugé, par elle, non conforme à l'esprit du PARIS LE CAP FERRET, non conforme au règlement ci-dessus, non conforme aux normes techniques ou administratives, ou jugé dangereux et sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement par le participant.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

Une police d'Assurance R.C. sera souscrite par les organisateurs.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leurs assureurs que leurs différents contrats d'assurance restent valides pendant la durée de l'évènement. Si ce n'est pas le cas, il leur appartient de prendre toute disposition pour couvrir le pilote et son véhicule contre les risques encourus. L'option assistance, rapatriement est obligatoire.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES.

Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par l'organisation, mais par les participants verbalisés.

ARTICLE 8 : APPLICATION DU RÈGLEMENT ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'organisation et seront sans appel.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de l'évènement ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion.

Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des membres de l'organisation, et autres participants.

ARTICLE 9 : ASSISTANCE

Les assistances personnelles sont tolérées, mais ne doivent suivre en totalité le parcours.

Pour les accès aux bivouacs, dîners et petits déjeuners, les assistances doivent s'inscrire.

ARTICLE 10 : CONDITIONS D'ANNULATION

- Jusqu'au 30/12/2024 : Nous conserverons 50 € de frais de dossier.
- Du 01/01 au 31/03/2024 : Nous conservons 100 € par participant.
- Du 01/04 au 29/04/2024 : Nous remboursons 50 % des sommes versées.
- Après le 30/04/2024 : Aucun remboursement.
- **COVID : Si NOUS étions dans l'obligation d'annuler en totalité la randonnée suite à de futures décisions gouvernementales, votre inscription 2024 sera au choix : remboursée intégralement (Hors frais Pay-Pal) ou reportée pour l'édition suivante.** Pour nos participants étrangers, si vous ne pouviez voyager hors de vos frontières suite à des décisions sanitaires gouvernementales, votre inscription sera au choix : remboursée (Hors frais Pay-Pal) ou reportée sur l'édition suivante. N'hésitez pas à nous faire suivre les informations précieuses sur la situation des voyages dans votre pays / continent sur bullsport.fr@gmail.com

ARTICLE 11 : SANCTIONS

L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de:

- Conduite dangereuse, infraction grave au Code de la Route,
- Comportement inamical envers l'organisation, ou les autres participants,
- Non-conformité aux vérifications administratives ou techniques.

La sécurité étant le point capital de la Randonnée, n'oubliez pas que vous circulez sur des voies ouvertes à la circulation et régies par le Code de la Route.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux Arrêtés Municipaux des communes traversées.

Votre participation ne vous accorde aucune priorité vis à vis des autres usagers.

De par son engagement, chaque participant déclare avoir compris et être d'accord sans réserve avec le présent règlement.

Décharge de responsabilité

De par son engagement à la Randonnée, chaque participant accepte les termes du présent règlement et renonce définitivement et dès à présent en son nom personnel et au nom de ses héritiers, représentants personnels, successeurs, ayant droit et autres représentants légaux, à toutes poursuites ou réclamations pouvant en résulter contre l'association BULLSPORT, ainsi que ses membres et bénévoles de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.

DECHARGE DE RESPONSABILITE - RENONCIATION A POURSUIVRE

PARIS LE CAP FERRET 2024 organisé par l'association Bullsport

Je soussigné(e)

Né(e) le à déclare

que je possède un permis de conduire en règle émis par les autorités françaises ou compétentes,

et

que mon véhicule immatriculé est en règle et assuré.

J'accepte et comprends les termes du règlement du PARIS LE CAP FERRET 2024 et je renonce définitivement et dès à présent en mon nom personnel et au nom de mes héritiers, représentants personnels, successeurs, ayant droit et autres représentants légaux, à toutes poursuites ou réclamations pouvant en résulter contre l'association BULLSPORT, ainsi que ses membres et bénévoles de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.

Le/...../ 2024

Signature